



Formation à distance

Par **Emmafit**, le **27/07/2022** à **12:09**

Bonjour,

Je me suis inscrite il y a plus de 3 mois à une formation à distance avec EDUCATEL.

Je paye dans le vent depuis novembre 22.

Je leur ai demandé s'il était possible de stopper la formation car je me retrouvais dans une situation délicate Avec mes 2 enfants en bas âge et que financièrement cela commence à peser.

Je travaille maintenant à 1h30 de mon travail et fais 3h de route par jour avec mes enfants en voiture. Je n'ai jamais pu trouver un créneau pour assister au cours ni faire mes premiers examens car j'ai un emploi du temps variable et j'ai du mal à concorder puis cela est pire depuis le déménagement.

AïS-je des droits à faire pourvoir ?

Merci d'avance

Emma

Par **jodelariege**, le **27/07/2022** à **12:53**

bonjour

relisez votre contrat: vous pouvez sans doute arreter votre contrat sans rien devoir payer en cas fortuit ou force majeure; cela veut dire par exemple décès ,grosse hospitalisation imprévue...

vos arguments ne seront pas interprétés comme cas fortuit ou force majeure; il faudra payer la fin de la formation

Par **amajuris**, le **27/07/2022** à **13:49**

bonjour,

je crains que les arguments que vous indiquez (enfant en bas âge, lieu de travail) ne soient pas suffisants pour résilier votre contrat.

salutations

Par **Emmafit**, le **27/07/2022** à **18:10**

Bonjour tout d'abord merci pour votre réponse c'est également professionnellement nous sommes en sous-effectif depuis un moment et souvent amener à travailler les weekends donc autant dire que je n'ai vraiment aucun tant et je peux le prouver via mon employeur cela fonctionnerait peut-être ? Merci à vous

Par **morobar**, le **29/07/2022** à **10:33**

Bonjour,

[quote]

force majeure; cela veut dire par exemple décès ,grosse hospitalisation imprévue...

[/quote]

Ce sont rarement des cas de force majeure, sauf si bien sur c'est le signataire du contrat qui décède.

Un cas de force majeure se caractérise par 3 conditions:

- * imprévu
- * irrésistible
- * extérieur.

La grosse hospitalisation n'est pas extérieure.

Mais il peut effectivement exister des cas d'espèce. Un élève qui à la suite d'un accident ou d'une maladie ne peut plus exercer dans la branche considérée.